

**GLOBAL X**

par Mirae Asset

—

# FNB GLOBAL X ACTIF ACTIONS PRIVILÉGIÉES

(AUPARAVANT, FNB HORIZONS ACTIF ACTIONS PRIVILÉGIÉES)

**(HPR : TSX)**

RAPPORT ANNUEL | 31 DÉCEMBRE 2024

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

# Table des matières

## **RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS**

|  |    |
|--|----|
| Analyse du rendement du Fonds par la direction ..... | 7  |
| Faits saillants de nature financière .....           | 12 |
| Rendement passé .....                                | 15 |
| Sommaire du portefeuille de placements .....         | 16 |

## **RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE** .....

18

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT** .....

19

## **ÉTATS FINANCIERS**

|   |    |
|---|----|
| États de la situation financière .....                | 22 |
| États du résultat global .....                        | 23 |
| États de l'évolution de la situation financière ..... | 24 |
| États des flux de trésorerie .....                    | 25 |
| Tableau des placements .....                          | 26 |
| Notes afférentes aux états financiers .....           | 33 |

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

## Message du chef de la direction

L'année 2024 tire à sa fin, et je crois qu'elle aura été l'une des plus importantes et des plus marquantes de notre histoire.

Après avoir annoncé publiquement notre intention de procéder au début du mois de mars au repositionnement de la marque, nous avons terminé le processus de changement de nom de Horizons ETFs pour celui de Global X Investments Canada Inc. (« **Global X** ») le 1<sup>er</sup> mai 2024.

Notre décision de repositionner la marque auprès d'investisseurs comme vous était motivée par le désir d'offrir aux Canadiens le meilleur des deux mondes : la force, la portée étendue et le réseau mondial d'experts qui sont associés à la marque Global X reconnue à l'échelle internationale, ainsi que l'expertise et le soutien locaux continus que nous offrons pour évoluer dans le monde canadien des investissements.

En intégrant la plateforme Global X, nous faisons partie d'une organisation plus importante, comptant au delà de 100 milliards de dollars d'actifs de FNB sous gestion dans le monde, soutenus par notre société mère, Mirae Asset, qui a plus de 800 milliards de dollars d'actifs dans 19 pays et marchés mondiaux autour du globe.

Malgré tout, nombre des FNB de notre gamme – l'une des plus vastes et offerte depuis le plus longtemps au Canada – continuent de se négocier selon les symboles et les mandats initiaux, tandis que les fonds qui étaient offerts sous la marque Horizons ont été renommés Global X. Une autre décision que nous avons prise en ayant à cœur l'intérêt de nos investisseurs.

L'an prochain et par la suite, nous demeurons déterminés à aider les Canadiens à s'y retrouver dans les tendances émergentes qui façonnent les marchés et à en tirer parti, tout en offrant des solutions de placement et une expérience client exceptionnelles.

Je suis fier de souligner d'autres progrès réalisés par Global X depuis le début de l'année, au sein de notre entreprise et pour nos investisseurs.

En juin, Global X a été reconnu en tant que fournisseur de FNB de l'année lors des Wealth Professional Awards 2024. Ce prix récompense le cabinet de gestion d'actifs exceptionnel qui se spécialise dans les fonds négociés en bourse (FNB) et qui offre constamment des services-conseils de qualité supérieure tout en repoussant les limites de l'innovation et des meilleures pratiques sectorielles pour les 12 derniers mois. Cette reconnaissance témoigne de notre engagement à offrir des solutions de placement de grande qualité et souligne la position de Global X en tant que chef de file du secteur canadien des FNB.

Cette année, nous avons lancé 27 FNB, soit le plus grand nombre de fonds lancés en une seule année de toute notre histoire.

En partenariat avec les principaux fournisseurs d'indices mondiaux, notamment Nasdaq, S&P, FTSE Russell et MSCI, nous avons élargi notre gamme de FNB d'actions essentiels, qui offre une exposition aux indices de référence à faible coût, avec 17 nouveaux FNB, y compris des stratégies de superposition d'options d'achat couvertes innovantes et à faible effet de levier. Notre gamme élargie de FNB d'actions essentiels vise à permettre aux Canadiens d'investir comme ils le veulent, qu'ils recherchent un plus grand potentiel de revenu, un potentiel de croissance accru ou les deux.

Nous avons également lancé notre gamme de FNB « Le meilleur du Canada », qui offre une exposition aux principaux secteurs canadiens, y compris les télécommunications, l'assurance ainsi que l'épicerie et les produits de base, et aux plus grandes entreprises qui les dirigent.

Sur le plan thématique, les mandats des nouveaux FNB lancés ont porté sur la révolution émergente de l'IA, par l'entremise du FNB Global X Indice intelligence artificielle et technologie (« **AIGO** »), et sur les géants mondiaux d'aujourd'hui, par l'entremise du FNB Global X Indice Top 10 d'actions de valeurs sûres en innovation (« **TTX** »).

Beaucoup d'autres lancements intéressants sont envisagés pour 2025, et je serai ravi de vous communiquer d'autres détails sous peu.

À Global X, nous misons sur l'innovation dans tout ce que nous faisons. Qu'il s'agisse de nos origines en tant que l'un des premiers fournisseurs de FNB au Canada ou de notre fière tradition de lancement de produits de placement inédits, nous sommes guidés par l'audace, une vision et un engagement à offrir une qualité et une expérience client exceptionnelles.

La devise de notre nouvelle marque est « Valoriser l'investissement grâce à l'innovation » et nous nous engageons à être là, à vos côtés, pour vous aider à explorer tout un univers de possibilités d'investissement et d'occasions à l'échelle mondiale.

Je vous remercie de votre soutien indéfectible.

Salutations cordiales,



Rohit Mehta

Président et chef de la direction de Global X Investments Canada Inc.

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du FNB Global X Actif actions privilégiées (auparavant, FNB Horizons Actif actions privilégiées) (« HPR » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers annuels audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement, auprès du gestionnaire du FNB, soit Global X Investments Canada Inc. (« Global X » ou le « gestionnaire »), une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745 pour la région de Toronto, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en consultant notre site Web au [www.globalx.ca](http://www.globalx.ca) ou celui de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs, y compris notamment les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction

### Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement de HPR est de procurer un revenu de dividendes et de préserver le capital en investissant principalement dans des actions privilégiées (y compris des titres convertibles en actions privilégiées) de sociétés canadiennes. HPR peut également investir dans des actions privilégiées de sociétés situées aux États-Unis, des titres de créance (y compris des billets avec remboursement de capital à recours limité (les « billets RCRL »), tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB) d'émetteurs canadiens et américains, d'autres titres générant un revenu, ainsi que des fonds inscrits en bourse, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

Le sous-conseiller, Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller »), a recours à la recherche fondamentale pour choisir des titres de sociétés qui, selon l'avis du sous-conseiller sur le secteur et les perspectives de croissance de la société, devraient être inclus dans le portefeuille de placements du FNB. Une analyse approfondie de crédit de chaque titre et une évaluation du profil de risque de chaque société sont effectuées afin de confirmer la sélection et la pondération relative de chaque titre détenu par le FNB. HPR investit principalement dans des actions privilégiées et des titres convertibles en actions privilégiées d'émetteurs canadiens dont les titres de créance ont, en général, une cote de solvabilité correspondant au moins à une catégorie de bonne qualité au moment de l'achat.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

HPR peut également investir dans des actions privilégiées (y compris des titres convertibles en actions privilégiées) de sociétés situées aux États-Unis, des titres de créance (y compris des billets RCRL et d'autres titres assimilables à des titres de créance) d'émetteurs canadiens et américains, d'autres titres générant un revenu, ainsi que des titres de capitaux propres canadiens et des titres de fonds inscrits en bourse.

HPR peut également investir dans des titres de capitaux propres canadiens qui offrent un rendement boursier intéressant et dans des titres de fonds inscrits en bourse qui versent un revenu de dividendes.

En prévision de conditions défavorables ou en réaction à de telles conditions ou à des fins défensives, HPR peut temporairement détenir une partie de son actif en espèces ou dans des instruments du marché monétaire, des obligations ou d'autres titres de créance qui, généralement, ne sont pas supérieurs à 20 % de l'actif net du FNB.

Le sous-conseiller peut acheter des titres d'émetteurs qui sont apparentés ou associés au sous-conseiller. Le sous-conseiller peut se fonder également sur des dispenses des autorités de réglementation en valeurs mobilières lui permettant d'acheter des titres d'un émetteur apparenté au sous-conseiller, si certaines conditions sont respectées. Le placement doit également être approuvé par le comité d'examen indépendant (« CEI ») et il doit respecter d'autres dispositions du Règlement 81-107.

HPR peut conclure des opérations de prêt de titres dans la mesure permise par les lois sur les valeurs mobilières applicables. HPR peut également investir dans des instruments dérivés seulement à des fins de couverture des devises.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus du FNB pour une explication détaillée des restrictions de HPR en matière de placement.

### Risques

Le gestionnaire examine le niveau de risque du FNB au moins une fois l'an, et lorsque l'objectif de placement ou les stratégies de placement du FNB ont changé de façon importante. Aucun changement n'a influé de manière importante sur le niveau du risque global auquel le FNB a été exposé au cours de la période. Le niveau de risque actuel du FNB est : moyen.

Les niveaux de risque sont déterminés en fonction de la volatilité historique du FNB, calculée selon l'écart-type entre son rendement et sa moyenne. La catégorie de risque du FNB peut changer au fil du temps et la volatilité historique n'est pas représentative de la volatilité future. Règle générale, le niveau de risque du FNB lui est assigné d'après un écart-type de son rendement sur 10 ans et le rendement de l'indice sous-jacent ou d'un substitut applicable. Si le gestionnaire juge que les résultats obtenus selon cette méthode ne sont pas représentatifs de la volatilité future du FNB, le niveau de risque peut être déterminé en fonction de la catégorie du FNB. Les niveaux de risque ne devraient pas tenir lieu de solution de rechange à une évaluation complète et appropriée du caractère adéquat du placement ou à son évaluation financière par un conseiller en placement.

Une liste des risques et une description complète de chaque risque auxquels un placement dans le FNB est exposé sont présentés dans le prospectus le plus récent du FNB. Il est possible de se procurer le prospectus le plus récent en accédant au site [www.globalx.ca](http://www.globalx.ca) ou au site [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), ou encore en communiquant directement avec Global X Investments Canada Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

**Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.**

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

### Résultats d'exploitation

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les parts du FNB ont produit un rendement de 28,06 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, le rendement de l'indice d'actions privilégiées S&P/TSX (l'« indice ») s'est établi à 24,70 % pour la même période.

L'indice d'actions privilégiées S&P/TSX est conçu pour suivre la performance des actions privilégiées canadiennes. Les actions privilégiées prévoient le versement de dividendes à un taux déterminé et elles ont préséance sur les actions ordinaires en ce qui concerne le versement de dividendes et la liquidation des actifs.

### Revue générale du marché

Les rendements obligataires nord-américains ont augmenté et la courbe de rendement s'est accentuée au cours des trois premiers mois de l'exercice. Au premier trimestre, l'économie a été résiliente et l'inflation est demeurée élevée aux États-Unis. Le ralentissement de la croissance mondiale et l'inflation ont renforcé la perception selon laquelle les conditions financières étaient tendues et se répercutaient sur l'économie mondiale. Étant donné l'offre excédentaire dans l'économie et la baisse de l'inflation, la Banque du Canada avait bon espoir de pouvoir atteindre sa cible d'inflation de 2 % au fil du temps. Par conséquent, le Conseil des gouverneurs de la Banque du Canada a déclaré que la politique monétaire n'avait plus besoin d'être aussi restrictive. L'inflation a reculé par rapport aux sommets de 2022 et l'ampleur des hausses de prix s'est amoindrie. Les données économiques ont finalement commencé à signaler un ralentissement, montrant que la politique monétaire restrictive contribuait à modérer l'économie. Plus tard au deuxième trimestre, un atterrissage en douceur est devenu de plus en plus probable, situation nécessitant des baisses de taux d'intérêt avant la fin de l'année. Les rendements des obligations nord-américaines ont baissé considérablement au cours du troisième trimestre et les courbes de rendement sont passées de l'inversion à une pente positive, une situation que nous n'avons pas vue depuis plus de deux ans. La Réserve fédérale (la « Fed ») a sorti l'artillerie lourde pour commencer son cycle de baisse des taux en septembre. En abaissant les taux de 50 points de base, elle a surpris certains investisseurs qui s'attendaient à une baisse plus modeste de 25 points de base. Le taux de chômage a continué de monter légèrement et l'inflation a continué de progresser vers la cible d'inflation de la Fed. La Banque du Canada a continué de réduire son taux cible du financement à un jour au cours du trimestre pour le fixer à 4,25 %. Malgré un peu d'agitation causée par les craintes de récession au cours du trimestre, l'aversion pour le risque a été de courte durée en raison du virage moins interventionniste des banques centrales. Les rendements des obligations nord-américaines ont augmenté au dernier trimestre de l'exercice, surtout aux États-Unis, où le gouvernement nouvellement élu avait promis de réduire les impôts et les dépenses budgétaires pour stimuler la croissance économique. À la fin septembre, le marché s'attendait à ce que la Fed abaisse les taux à 3 % en 2025, mais depuis l'élection, les investisseurs s'attendent plutôt à ce que ce soit autour de 4 %. Des dépenses plus élevées feraient augmenter le déficit ainsi que l'offre d'obligations, et comme la capacité de production de l'économie américaine est déjà dépassée, de nouvelles mesures de stimulation pourraient relancer l'inflation. Les investisseurs essaient aussi de composer avec l'éventuelle politique commerciale américaine qui, si les tarifs douaniers étaient imposés, pourrait à la fois avoir un effet inflationniste et nuire à la croissance économique. Après avoir abaissé les taux de 25 points de base en décembre pour les ramener à 4,50 %, la Fed a paru beaucoup plus prudente quant au rythme des prochaines baisses en 2025.

Le marché des actions privilégiées canadiennes a dégagé un excellent rendement tout au long de l'année, malgré des périodes de volatilité. Le rendement de l'indice d'actions privilégiées S&P/TSX s'est établi à 24,70 % et celui de l'indice Solactive Laddered Canadian Preferred Share (composé exclusivement d'actions privilégiées à taux révisable) à 29,20 %. Le rendement est principalement attribuable aux rachats par les banques de titres à taux révisable déterminé peu élevé, à la vigueur des titres hybrides et des billets RCRL et aux rachats importants d'actions privilégiées, particulièrement en juillet et en août. Toutefois, les mouvements de capitaux qui ont été négatifs vers la fin juin ont contribué à la volatilité. Les titres à taux révisable déterminé ont fait mieux que l'indice tout au long de l'année, surtout ceux dont le taux sera révisé en 2025 et en 2026, tandis que les titres à taux variable et les actions privilégiées perpétuelles à taux fixe ont généralement été à la traîne. Les secteurs des services financiers, des services publics et de l'immobilier ont dégagé de solides rendements, tandis que ceux des télécommunications et des banques ont accusé du retard, la pression s'accroissant sur les banques après la décision de la Banque TD de proroger une émission de titres à taux révisable déterminé. La hausse des taux d'intérêt des obligations du Canada à 5 ans et l'accroissement de la courbe de rendement ont aussi soutenu le rendement des titres à taux révisable déterminé au deuxième semestre.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

### **Revue du portefeuille**

Dans l'ensemble, HPR a dégagé un rendement de 28,06 % pour l'année 2024, ce qui est supérieur à celui de l'indice de référence après déduction des frais. La surpondération des titres à taux révisable déterminé dont la révision a lieu en 2024 explique pour l'essentiel le rendement supérieur du FNB. Plus précisément, notre sélection de titres dans les secteurs des services publics, des banques et de l'énergie a eu un effet positif, alors que la sous-pondération du secteur de l'assurance a freiné la surperformance.

### **Perspectives**

La Banque du Canada a été très déterminée en 2024, abaissant ses taux de 175 points de base pour les ramener à 3,25 %. Maintenant que les taux sont à l'extrémité supérieure de leur fourchette neutre, la Banque est en bien meilleure posture et les baisses de taux seront vraisemblablement moins nombreuses en 2025. Nous nous attendons à ce que la Banque ramène les taux à environ 2,75 %. L'économie demeure léthargique et l'inflation a reculé, mais il n'y a pas de chute vertigineuse. Les taux plus bas devraient commencer à se répercuter dans l'économie, ce qui devrait stimuler la croissance au fil de l'année. Les tarifs douaniers auraient un effet néfaste sur l'économie canadienne, mais celui-ci pourrait être neutralisé par des mesures de relance budgétaire, la dévaluation de la monnaie et de nouvelles baisses des taux d'intérêt. Selon notre scénario de référence, la Banque réussira un atterrissage en douceur, mais nous prévoyons de la volatilité et des occasions au fil de ce cycle d'assouplissement. Un nouveau gouvernement au Canada ajoutera une couche d'incertitude, et une flambée des risques géopolitiques pourrait mettre sous pression les actifs porteurs de risque. Les écarts de taux sur les obligations hybrides et de première qualité reflètent un scénario d'atterrissage en douceur, où l'économie au Canada affiche une croissance en deçà de son potentiel pour un certain temps, mais évite la récession, où l'inflation tend vers la cible et la Banque ramène les taux à un niveau neutre, et où l'économie finit par renouer avec la croissance. Nous continuons de mettre l'accent sur les secteurs de grande qualité ou sur les titres dont les écarts sont intéressants.

Le rendement moyen actuel des actions privilégiées canadiennes demeure à des niveaux intéressants d'un point de vue historique et il pourrait augmenter au cours des deux prochaines années. Les rachats d'actions privilégiées demeureront importants en 2025 et continueront de soutenir cette catégorie d'actifs, puisque dans tous les secteurs, les émetteurs devraient racheter une partie de leurs actions privilégiées coûteuses et les remplacer par des billets RCRL et des titres hybrides meilleur marché. La volatilité devrait rester élevée au cours des prochains trimestres, sous réserve du calendrier et de l'ampleur des prochaines baisses de taux d'intérêt des banques centrales et de la volatilité des marchés des titres de créance et des taux d'intérêt dans le contexte actuel de faible croissance du PIB canadien et d'inflation persistante. Les mouvements de capitaux devraient aussi continuer de créer un peu de volatilité, car les investisseurs pourraient continuer d'encaisser des profits. Nous sommes disposés à accroître le risque du portefeuille si des occasions se présentent et nous ferons des prises de profits si c'est nécessaire. Dans ce contexte, nous croyons que les titres à taux révisable déterminé dont la révision aura lieu en 2025 et en 2026 offrent le meilleur potentiel risque-rendement étant donné qu'à notre avis, le taux des obligations du Canada à 5 ans pourrait se maintenir autour de 2,75 % au cours des prochains trimestres.

### **Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le FNB a généré un résultat global brut de 261 927 634 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à 75 509 342 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 7 158 005 \$ (7 051 182 \$ en 2023), dont une tranche de 10 933 \$ (268 941 \$ en 2023) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de l'exercice, le FNB a distribué un montant de 47 532 935 \$ aux porteurs de parts (57 879 741 \$ en 2023).

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

### Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

### Événements récents

Outre ceux indiqués ci-après, il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

#### **Changement de dénomination**

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> mai 2024, Horizons ETFs Management (Canada) Inc., gestionnaire du FNB, a procédé à un changement de marque pour adopter le nom de Global X Investments Canada Inc. Le changement de dénomination n'a pas eu d'incidence sur les activités quotidiennes du FNB. Les activités, le personnel et les responsabilités du gestionnaire demeurent les mêmes.

#### **Changement de dénomination du FNB**

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> mai 2024, le nom du FNB Horizons Actif actions privilégiées a été changé pour FNB Global X Actif actions privilégiées. Le changement de dénomination du FNB avait été effectué pour refléter la marque Global X.

### Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

#### **Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de placements**

Le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB est Global X Investments Canada Inc. dont l'adresse est le 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, société constituée en vertu des lois de l'Ontario.

Si le FNB investit dans d'autres FNB de Global X, Global X pourrait recevoir des frais de gestion relativement aux actifs du FNB investis dans ces FNB de Global X. De plus, tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 14) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB aux 31 décembre 2024 et 2023 figurent aux états de la situation financière.

## Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB des cinq derniers exercices. Ces renseignements proviennent des présents états financiers annuels audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

### Actif net par part du FNB

| Exercice <sup>1)</sup>   | 2024          | 2023          | 2022          | 2021          | 2020           |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| <b>Actif net à l'ouverture de l'exercice</b>                               | 7,62          | 7,50          | 9,75          | 8,16          | 8,14 \$        |
| <b>Augmentation (diminution) liée à l'exploitation</b>                     |               |               |               |               |                |
| Total des revenus  | 0,45          | 0,45          | 0,43          | 0,42          | 0,44           |
| Total des charges  | (0,06)        | (0,05)        | (0,06)        | (0,06)        | (0,05)         |
| Profits (pertes) réalisé(e)s pour l'exercice                               | 0,13          | (0,25)        | 0,11          | 0,17          | (0,52)         |
| Profits (pertes) latent(e)s pour l'exercice                                | 1,60          | 0,35          | (2,31)        | 1,41          | 0,51           |
| <b>Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation<sup>2)</sup></b> | <b>2,12</b>   | <b>0,50</b>   | <b>(1,83)</b> | <b>1,94</b>   | <b>0,38</b>    |
| <b>Distributions</b>   |               |               |               |               |                |
| À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)         | –             | (0,01)        | –             | –             | –              |
| À partir des dividendes  | (0,40)        | (0,40)        | (0,38)        | (0,33)        | (0,38)         |
| À partir des gains en capital nets réalisés                                | –             | –             | (0,06)        | (0,06)        | –              |
| Remboursement de capital   | –             | (0,01)        | –             | –             | (0,04)         |
| <b>Total des distributions<sup>3)</sup></b>                                | <b>(0,40)</b> | <b>(0,42)</b> | <b>(0,44)</b> | <b>(0,39)</b> | <b>(0,42)</b>  |
| <b>Actif net à la clôture de l'exercice<sup>4)</sup></b>                   | <b>9,32</b>   | <b>7,62</b>   | <b>7,50</b>   | <b>9,75</b>   | <b>8,16 \$</b> |

1. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB.

2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Les distributions de revenu, de dividendes et (ou) de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées dans le remboursement de capital, le cas échéant, ont pour effet de diminuer le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste « À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes) ».

4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

**Faits saillants de nature financière** (suite)

**Ratios et données supplémentaires**

| <b>Exercice<sup>1)</sup></b>   | <b>2024</b> | <b>2023</b> | <b>2022</b> | <b>2021</b> | <b>2020</b> |    |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----|
| Valeur liquidative (en milliers)   | 1 048 124   | 966 222     | 1 107 087   | 1 871 153   | 1 398 529   | \$ |
| Nombre de parts en circulation (en milliers)                               | 112 446     | 126 848     | 147 593     | 191 854     | 171 302     |    |
| Ratio des frais de gestion <sup>2)</sup>                                   | 0,65 %      | 0,62 %      | 0,64 %      | 0,64 %      | 0,64 %      |    |
| Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions <sup>3)</sup> | 0,65 %      | 0,65 %      | 0,64 %      | 0,65 %      | 0,64 %      |    |
| Ratio des frais de transaction <sup>4)</sup>                               | 0,04 %      | 0,03 %      | 0,04 %      | 0,05 %      | 0,07 %      |    |
| Taux de rotation des titres en portefeuille <sup>5)</sup>                  | 102,44 %    | 15,16 %     | 23,71 %     | 56,49 %     | 74,59 %     |    |
| Valeur liquidative par part à la clôture de l'exercice                     | 9,32        | 7,62        | 7,50        | 9,75        | 8,16        | \$ |
| Cours de clôture   | 9,29        | 7,61        | 7,44        | 9,75        | 8,18        | \$ |

1. Les renseignements sont fournis aux 31 décembre des exercices présentés.
2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant l'exercice. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renoncations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de placements et le marketing.
3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de l'exercice. En général, les coûts de transaction liés à l'achat ou à la vente des titres à revenu fixe sont intégrés au prix de ces transactions et ils ne sont donc pas inclus dans le ratio des frais de transaction.
5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

## Faits saillants de nature financière (suite)

### Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,55 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-après présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de l'exercice.

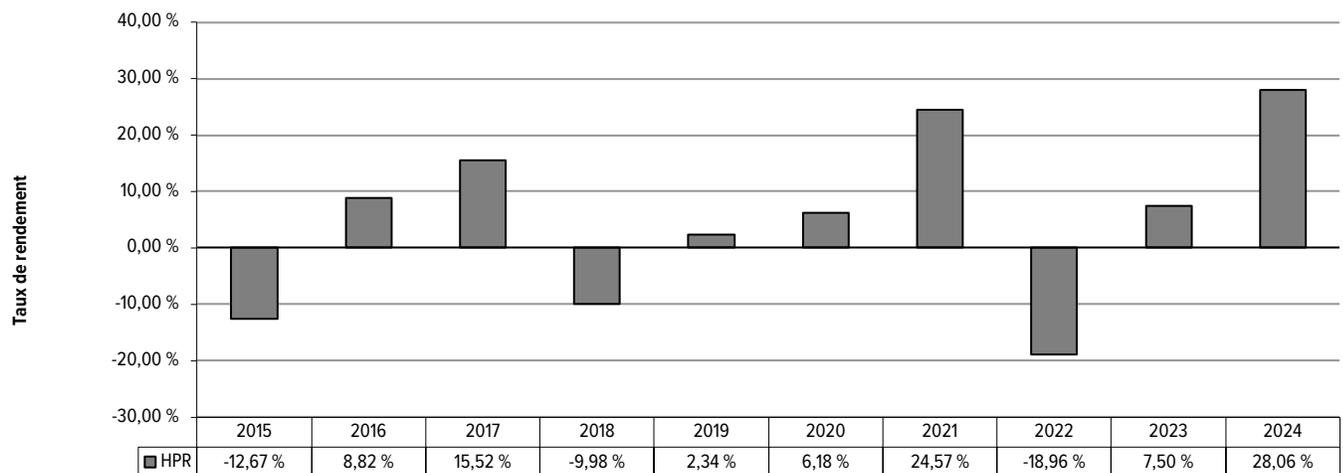
| <b>Marketing</b> | <b>Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux et profit</b> | <b>Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge</b> |
|------------------|--|--|
| 10 %             | 90 %   | –  |

## Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais ainsi que des taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base ajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

## Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 22 novembre 2010.

## Rendement composé annuel

Le tableau suivant présente le rendement total composé annuel du FNB depuis sa création et pour les exercices compris dans la période close le 31 décembre 2024 par rapport à un indice de marché comparable. Ce tableau ne sert qu'à illustrer l'incidence du taux de croissance composé et ne vise pas à refléter les valeurs futures du FNB ni les rendements futurs de ses placements.

|   | 1 an    | 3 ans  | 5 ans  | 10 ans | Depuis la création |
|---|---------|--------|--------|--------|--------------------|
| FNB Global X Actif actions privilégiées             | 28,06 % | 3,71 % | 8,09 % | 4,09 % | 4,21 %             |
| Indice d'actions privilégiées S&P/TSX <sup>MC</sup> | 24,70 % | 2,66 % | 6,52 % | 3,05 % | 3,23 %             |

Le FNB a commencé ses activités le 22 novembre 2010.

## Sommaire du portefeuille de placements

Au 31 décembre 2024

| <b>Composition de l'actif</b>           | <b>Valeur liquidative</b> | <b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b> |
|---|---------------------------|--|
| Titres privilégiés canadiens            | 931 842 559 \$            | 88,91 %  |
| Titres à revenu fixe canadiens          | 111 519 673               | 10,64 %  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 7 154 272                 | 0,68 %   |
| Autres actifs, moins les passifs        | (2 392 508)               | -0,23 %  |
|   | <b>1 048 123 996 \$</b>   | <b>100,00 %</b>                                    |

| <b>Composition des secteurs</b>         | <b>Valeur liquidative</b> | <b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b> |
|---|---------------------------|--|
| Services financiers                     | 466 642 852 \$            | 44,52 %  |
| Énergie                                 | 256 666 631               | 24,49 %  |
| Services publics                        | 138 031 293               | 13,17 %  |
| Obligations de sociétés                 | 111 519 673               | 10,64 %  |
| Services de communication               | 70 469 958                | 6,73 %   |
| Produits de consommation courante       | 31 825                    | 0,00 %   |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 7 154 272                 | 0,68 %   |
| Autres actifs, moins les passifs        | (2 392 508)               | -0,23 %  |
|   | <b>1 048 123 996 \$</b>   | <b>100,00 %</b>                                    |

## Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 31 décembre 2024

| <b>25 principaux placements*</b>                 | <b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b> |
|--|--|
| Enbridge Inc.                                    | 10,16 %  |
| La Banque Toronto-Dominion                       | 8,39 %   |
| Great-West Lifeco Inc.                           | 7,41 %   |
| BCE Inc.   | 6,73 %   |
| Banque Royale du Canada                          | 6,54 %   |
| Société Financière Manuvie                       | 6,12 %   |
| Corporation TC Énergie                           | 5,71 %   |
| Brookfield Corp.                                 | 4,63 %   |
| Pembina Pipeline Corp.                           | 4,22 %   |
| Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc. | 4,19 %   |
| Corporation financière Power                     | 4,13 %   |
| Banque Canadienne Impériale de Commerce          | 3,74 %   |
| Canadian Utilities Ltd.                          | 3,67 %   |
| AltaGas Ltd.                                     | 2,62 %   |
| Cenovus Energy Inc.                              | 2,34 %   |
| Financière Sun Life Inc.                         | 2,24 %   |
| Banque de Montréal                               | 1,83 %   |
| Fortis Inc.                                      | 1,67 %   |
| Fairfax Financial Holdings Ltd.                  | 1,64 %   |
| Banque Nationale du Canada                       | 1,59 %   |
| Intact Corporation Financière                    | 1,59 %   |
| Brookfield Infrastructure Partners L.P.          | 1,25 %   |
| Emera Inc.                                       | 1,18 %   |
| Inter Pipeline Ltd.                              | 0,95 %   |
| Algonquin Power & Utilities Corp.                | 0,77 %   |

\* Il est à noter que les 25 principaux placements représentent le total des instruments de créance de cet émetteur dans le portefeuille du FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 ou en consultant notre site Web au [www.globalx.ca](http://www.globalx.ca) ou celui de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

### **RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

La responsabilité des états financiers annuels audités ci-joints du FNB Global X Actif actions privilégiées (auparavant, FNB Horizons Actif actions privilégiées) (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Global X Investments Canada Inc. (le « gestionnaire »). Les états ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire et ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, au nom des porteurs de parts. Dans son rapport, l'auditeur indépendant indique l'étendue de l'audit et exprime son opinion sur les états financiers.



Rohit Mehta  
Administrateur  
Global X Investments Canada Inc.



Thomas Park  
Administrateur  
Global X Investments Canada Inc.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

### Aux porteurs de parts du FNB Global X Actif actions privilégiées (le « FNB »)

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du FNB, qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, les états du résultat global, de l'évolution de la situation financière et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FNB au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du FNB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du FNB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FNB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du FNB.

***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du FNB;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du FNB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le FNB à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

*KPMG S.R.L. / SENCRL*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Paula M. Foster.

Toronto, Canada

Le 14 mars 2025

## États de la situation financière

Aux 31 décembre

|   | 2024                    | 2023                  |
|---|-------------------------|-----------------------|
| <b>Actifs</b>   |                         |                       |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                               | 7 154 272 \$            | 6 862 275 \$          |
| Placements (note 6)   | 1 043 362 232           | 961 064 878           |
| Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus                | 2 657 636               | 3 254 528             |
| Montants à recevoir se rapportant à des actifs de portefeuille vendus | –                       | 636 778               |
| Actifs dérivés (note 3)   | –                       | 11 780                |
| <b>Total des actifs</b>   | <b>1 053 174 140</b>    | <b>971 830 239</b>    |
| <b>Passifs</b>  |                         |                       |
| Frais de gestion à payer (note 9)                                     | 554 231                 | 500 971               |
| Frais d'exploitation à payer  | 73 755                  | 19 857                |
| Montants à payer se rapportant à des titres rachetés                  | –                       | 380 859               |
| Montants à payer pour actifs de portefeuille achetés                  | 317 866                 | 392 133               |
| Distribution à payer  | 4 104 292               | 4 314 529             |
| <b>Total des passifs</b>  | <b>5 050 144</b>        | <b>5 608 349</b>      |
| <b>Actif net</b>  | <b>1 048 123 996 \$</b> | <b>966 221 890 \$</b> |
| Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)                   | 112 446 346             | 126 847 913           |
| Actif net par part  | 9,32 \$                 | 7,62 \$               |

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



Rohit Mehta  
Administrateur



Thomas Park  
Administrateur

## États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre

|   | 2024                  | 2023                 |
|---|-----------------------|----------------------|
| <b>Produits</b>   |                       |                      |
| Revenu de dividendes  | 47 531 975 \$         | 55 277 563 \$        |
| Revenu d'intérêts à des fins de distribution  | 6 596 447             | 6 935 838            |
| Revenu tiré du prêt de titres (note 7)  | 69 855                | 46 616               |
| Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés                              | 15 828 438            | (35 059 395)         |
| Profit net (perte nette) de change réalisé(e)   | 230                   | 4 097                |
| Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés                      | 191 899 859           | 48 305 123           |
| Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change  | 830                   | (500)                |
|   | <b>261 927 634</b>    | <b>75 509 342</b>    |
| <b>Charges (note 9)</b>   |                       |                      |
| Frais de gestion  | 6 366 940             | 6 292 148            |
| Honoraires d'audit  | 8 808                 | 10 991               |
| Honoraires du comité d'examen indépendant   | 708                   | 596                  |
| Frais de garde et frais d'évaluation du fonds   | 271 598               | 282 246              |
| Honoraires juridiques   | 19 568                | 26 182               |
| Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres   | 53 388                | 58 264               |
| Frais d'administration  | 26 905                | 26 914               |
| Coûts de transaction  | 410 090               | 353 761              |
| Autres charges  | -                     | 80                   |
|   | <b>7 158 005</b>      | <b>7 051 182</b>     |
| Montants devant être payés par le fonds de placement<br>qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire | (10 933)              | (268 941)            |
|   | <b>7 147 072</b>      | <b>6 782 241</b>     |
| <b>Augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice</b>   | <b>254 780 562 \$</b> | <b>68 727 101 \$</b> |
| Augmentation (diminution) de l'actif net par part   | 2,12 \$               | 0,50 \$              |

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

## États de l'évolution de la situation financière

Pour les exercices clos les 31 décembre

|   | <b>2024</b>             | <b>2023</b>           |
|---|-------------------------|-----------------------|
| <b>Actif net à l'ouverture de l'exercice</b>                          | 966 221 890 \$          | 1 107 086 944 \$      |
| <b>Augmentation (diminution) de l'actif net</b>                       | 254 780 562             | 68 727 101            |
| <b>Transactions relatives aux parts rachetables</b>                   |                         |                       |
| Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement            | 35 364 586              | 79 634 450            |
| Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement | (161 124 070)           | (231 827 915)         |
| Titres émis lors du réinvestissement des distributions                | 413 963                 | 481 051               |
| Distributions   |                         |                       |
| À partir du revenu net de placement                                   | (47 528 146)            | (56 965 360)          |
| Remboursement de capital  | (4 789)                 | (914 381)             |
| <b>Actif net à la clôture de l'exercice</b>                           | <b>1 048 123 996 \$</b> | <b>966 221 890 \$</b> |

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

## États des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

|   | 2024                | 2023                |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>   |                     |                     |
| Augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice  | 254 780 562 \$      | 68 727 101 \$       |
| Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :   |                     |                     |
| (Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés                                    | (15 828 438)        | 35 059 395          |
| Profit net (perte nette) réalisé(e) sur les contrats de change à terme  | (10 238)            | 11 299              |
| Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés                            | (191 899 859)       | (48 305 123)        |
| Variation nette de la (plus-value) moins-value latente de change  | (555)               | 35                  |
| Achat de placements   | (1 020 848 652)     | (77 361 307)        |
| Produit de la vente de placements   | 1 035 592 587       | 97 980 353          |
| Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus  | 596 892             | 767 484             |
| Charges à payer   | 107 158             | (121 581)           |
| <b>Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation</b>                                    | <b>62 489 457</b>   | <b>76 757 656</b>   |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>   |                     |                     |
| Montant reçu de l'émission de parts   | 545 044             | 2 559 462           |
| Montant versé au rachat de parts  | (15 413 850)        | (20 098 807)        |
| Distributions versées aux porteurs de parts   | (47 329 209)        | (58 546 593)        |
| <b>Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement</b>                                    | <b>(62 198 015)</b> | <b>(76 085 938)</b> |
| <b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice</b> | <b>291 442</b>      | <b>671 718</b>      |
| Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie                     | 555                 | (35)                |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>                                      | <b>6 862 275</b>    | <b>6 190 592</b>    |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>                                       | <b>7 154 272 \$</b> | <b>6 862 275 \$</b> |
| <br>  |                     |                     |
| Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales   | 6 423 429 \$        | 7 066 940 \$        |
| Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales   | 48 302 329 \$       | 55 913 945 \$       |

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

## Tableau des placements

Au 31 décembre 2024

| Titre  | Actions /<br>Valeur<br>nominale | Coût<br>moyen | Juste<br>valeur |
|--|---------------------------------|---------------|-----------------|
| <b>TITRES PRIVILÉGIÉS CANADIENS (88,91 %)</b>  |                                 |               |                 |
| <b>Services financiers (44,52 %)</b>   |                                 |               |                 |
| Banque de Montréal, priv., cat. B, série 33, taux variable, perp.                      | 370 816                         | 7 990 041 \$  | 9 222 194 \$    |
| Brookfield Corp., priv., série 13, taux variable, perp.                                | 89 135                          | 1 022 378     | 1 085 664       |
| Brookfield Corp., priv., série 17, 4,75 %, perp.                                       | 501                             | 10 493        | 9 404           |
| Brookfield Corp., priv., série 18, 4,75 %, perp.                                       | 2 726                           | 51 582        | 51 058          |
| Brookfield Corp., priv., série 24, taux variable, perp.                                | 414 732                         | 7 048 071     | 7 539 828       |
| Brookfield Corp., priv., série 26, taux variable, perp.                                | 320 007                         | 5 451 844     | 5 808 127       |
| Brookfield Corp., priv., série 28-A, taux variable, perp.                              | 144 258                         | 2 287 184     | 2 442 288       |
| Brookfield Corp., priv., série 30, taux variable, perp.                                | 184                             | 3 853         | 4 118           |
| Brookfield Corp., priv., série 34, taux variable, perp.                                | 228                             | 4 349         | 5 100           |
| Brookfield Corp., priv., série 46, taux variable, perp.                                | 81 158                          | 1 887 230     | 2 000 545       |
| Brookfield Corp., priv., série 51, 6,45 %, perp.                                       | 113 964                         | 1 421 533     | 1 743 649       |
| Brookfield Corp., priv., cat. A, série 4, taux variable, perp.                         | 101 639                         | 1 228 059     | 1 230 848       |
| Brookfield Corp., priv., cat. A, série 36, 4,85 %, perp.                               | 86                              | 1 867         | 1 649           |
| Brookfield Corp., priv., cat. A, série 37, 4,90 %, perp.                               | 12 505                          | 264 547       | 241 347         |
| Brookfield Corp., priv., cat. A, série 38, taux variable, perp.                        | 382 885                         | 7 435 590     | 7 902 746       |
| Brookfield Corp., priv., cat. A, série 40, taux variable, perp.                        | 365 027                         | 7 329 237     | 7 935 687       |
| Brookfield Corp., priv., cat. A, série 42, taux variable, perp.                        | 494 872                         | 9 711 553     | 10 590 261      |
| Brookfield Office Properties Inc., priv., cat. AAA, série N, taux variable, perp.      | 47 563                          | 760 067       | 670 638         |
| Brookfield Office Properties Inc., priv., cat. AAA, série R, taux variable, perp.      | 313 592                         | 5 438 547     | 4 675 657       |
| Banque Canadienne Impériale de Commerce, priv., cat. A, série 41, taux variable, perp. | 62 077                          | 1 300 657     | 1 549 442       |
| Banque Canadienne Impériale de Commerce, priv., cat. A, série 43, taux variable, perp. | 1 024 727                       | 21 602 092    | 25 505 455      |
| Banque Canadienne de l'Ouest, priv., série 5, taux variable, perp.                     | 92 807                          | 1 963 490     | 2 364 722       |
| Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série E, taux variable, perp.                  | 2 000                           | 26 200        | 45 200          |
| Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série G, taux variable, perp.                  | 122 460                         | 2 159 477     | 2 708 815       |
| Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série I, taux variable, conv., perp.           | 535 624                         | 9 658 843     | 12 239 008      |
| Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série K, 5,00 %, perp.                         | 348                             | 7 283         | 8 387           |
| Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série M, taux variable, perp.                  | 83 739                          | 1 823 814     | 2 096 825       |
| Great-West Lifeco Inc., priv., série G, 5,20 %, perp.                                  | 586 513                         | 13 177 716    | 12 727 332      |
| Great-West Lifeco Inc., priv., série H, 4,85 %, perp.                                  | 945 084                         | 21 050 140    | 19 270 263      |
| Great-West Lifeco Inc., priv., série I, 4,50 %, perp.                                  | 362 446                         | 8 663 492     | 6 962 588       |
| Great-West Lifeco Inc., priv., série L, 5,65 %, perp.                                  | 52 547                          | 1 278 149     | 1 256 924       |
| Great-West Lifeco Inc., priv., série M, 5,80 %, perp.                                  | 486                             | 12 158        | 11 849          |
| Great-West Lifeco Inc., priv., série N, taux variable, perp.                           | 386 313                         | 5 421 833     | 6 123 061       |
| Great-West Lifeco Inc., priv., série P, 5,40 %, perp.                                  | 365 432                         | 8 770 378     | 8 262 418       |
| Great-West Lifeco Inc., priv., série Q, 5,15 %, perp.                                  | 406 898                         | 9 124 321     | 8 764 583       |
| Great-West Lifeco Inc., priv., série R, 4,80 %, perp.                                  | 205 325                         | 4 148 307     | 4 129 086       |

**Tableau des placements** (suite)

Au 31 décembre 2024

| <b>Titre</b>   | <b>Actions /<br/>Valeur<br/>nominale</b> | <b>Coût<br/>moyen</b> | <b>Juste<br/>valeur</b> |
|--|--|-----------------------|-------------------------|
| Great-West Lifeco Inc., priv., série S, 5,25 %, perp.                              | 377 169                                  | 8 054 910             | 8 263 773               |
| Great-West Lifeco Inc., priv., série T, 5,15 %, perp.                              | 94 562                                   | 1 959 503             | 2 009 443               |
| Great-West Lifeco Inc., priv., série Y, 4,50 %, perp.                              | 97                                       | 1 595                 | 1 841                   |
| Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 3, taux variable, conv., perp. | 503 360                                  | 10 082 324            | 11 199 760              |
| Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 5, 5,20 %, perp.               | 263                                      | 6 044                 | 5 812                   |
| Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 6, 5,30 %, perp.               | 82 447                                   | 1 898 184             | 1 854 233               |
| Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 7, taux variable, conv., perp. | 220                                      | 5 049                 | 5 342                   |
| Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 9, 5,40 %, perp.               | 62 244                                   | 1 254 250             | 1 412 939               |
| Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 11, 5,25 %, perp.              | 96 135                                   | 2 048 757             | 2 135 158               |
| Banque Laurentienne du Canada, priv., cat. A, série 13, taux variable, perp.       | 116 054                                  | 2 118 054             | 2 524 174               |
| Société Financière Manuvie, priv., cat. A, série 2, 4,65 %, perp.                  | 392 268                                  | 8 805 828             | 7 955 195               |
| Société Financière Manuvie, priv., cat. A, série 3, 4,50 %, perp.                  | 180 745                                  | 3 972 434             | 3 595 018               |
| Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 3, taux variable, conv., perp.    | 340 591                                  | 4 634 024             | 5 803 671               |
| Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 9, taux variable, conv., perp.    | 44 578                                   | 1 070 215             | 1 102 414               |
| Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 11, taux variable, perp.          | 50 571                                   | 1 120 354             | 1 255 678               |
| Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 13, taux variable, perp.          | 17 971                                   | 398 384               | 439 750                 |
| Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 15, taux variable, perp.          | 532 170                                  | 10 826 635            | 12 234 588              |
| Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 17, taux variable, perp.          | 693 095                                  | 14 082 213            | 15 802 566              |
| Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 19, taux variable, perp.          | 549 918                                  | 10 834 853            | 11 878 229              |
| Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 25, taux variable, perp.          | 1 661                                    | 39 476                | 40 545                  |
| Banque Nationale du Canada, priv., série 30, taux variable, perp.                  | 65 125                                   | 1 307 566             | 1 649 616               |
| Banque Nationale du Canada, priv., série 32, taux variable, perp.                  | 408 277                                  | 7 926 902             | 10 349 822              |
| Banque Nationale du Canada, priv., série 38, taux variable, perp.                  | 602                                      | 15 176                | 16 025                  |
| Power Corporation du Canada, priv., série A, 5,60 %, perp.                         | 1 928                                    | 46 973                | 44 633                  |
| Power Corporation du Canada, priv., série B, 5,35 %, perp.                         | 78 908                                   | 1 836 031             | 1 728 085               |
| Power Corporation du Canada, priv., série C, 5,80 %, perp.                         | 12 573                                   | 286 036               | 302 003                 |
| Power Corporation du Canada, priv., série D, 5,00 %, perp.                         | 30 000                                   | 593 400               | 623 100                 |
| Power Corporation du Canada, priv., série G, 5,60 %, perp.                         | 58 646                                   | 1 373 651             | 1 345 339               |
| Corporation financière Power, priv., série D, 5,50 %, perp.                        | 9 697                                    | 230 021               | 223 031                 |
| Corporation financière Power, priv., série E, 5,25 %, perp.                        | 128 453                                  | 2 898 474             | 2 833 673               |
| Corporation financière Power, priv., série F, 5,90 %, perp.                        | 357                                      | 8 767                 | 8 800                   |
| Corporation financière Power, priv., série H, 5,75 %, perp.                        | 98 290                                   | 2 373 545             | 2 343 234               |
| Corporation financière Power, priv., série K, 4,95 %, perp.                        | 517 743                                  | 11 315 792            | 10 769 054              |
| Corporation financière Power, priv., série L, 5,10 %, perp.                        | 365 480                                  | 7 784 636             | 7 802 998               |
| Corporation financière Power, priv., série O, 5,80 %, perp.                        | 54 083                                   | 1 321 627             | 1 297 451               |
| Corporation financière Power, priv., série P, taux variable, perp.                 | 460 002                                  | 6 850 415             | 7 378 432               |
| Corporation financière Power, priv., série R, 5,50 %, perp.                        | 241 456                                  | 5 838 280             | 5 536 586               |
| Corporation financière Power, priv., série S, 4,80 %, perp.                        | 104 595                                  | 2 211 234             | 2 121 187               |
| Corporation financière Power, priv., série T, taux variable, perp.                 | 2 644                                    | 58 409                | 60 786                  |

**Tableau des placements** (suite)

Au 31 décembre 2024

| Titre  | Actions /<br>Valeur<br>nominale | Coût<br>moyen | Juste<br>valeur |
|--|---------------------------------|---------------|-----------------|
| Corporation financière Power, priv., série V, 5,15 %, perp.              | 134 383                         | 2 801 247     | 2 898 641       |
| Banque Royale du Canada, priv., série BD, taux variable, perp.           | 1 049 060                       | 22 594 248    | 26 100 613      |
| Banque Royale du Canada, priv., série BF, taux variable, perp.           | 840 526                         | 17 534 320    | 20 710 561      |
| Financière Sun Life Inc., priv., cat. A, série 3, 4,45 %, perp.          | 84 110                          | 1 518 426     | 1 693 975       |
| Financière Sun Life Inc., priv., cat. A, série 4, 4,45 %, perp.          | 275 673                         | 6 203 676     | 5 571 351       |
| Financière Sun Life Inc., priv., cat. A, série 5, 4,50 %, perp.          | 195 705                         | 4 373 887     | 3 980 640       |
| Financière Sun Life Inc., priv., cat A, série 8R, taux variable, perp.   | 185 430                         | 2 746 346     | 3 161 581       |
| Financière Sun Life Inc., priv., cat. A, série 10R, taux variable, perp. | 412 846                         | 7 470 875     | 8 104 167       |
| La Banque Toronto-Dominion, priv., série 1, taux variable, conv., perp.  | 821 749                         | 17 981 852    | 19 228 927      |
| La Banque Toronto-Dominion, priv., série 5, taux variable, perp.         | 825 231                         | 16 988 094    | 20 779 317      |
| La Banque Toronto-Dominion, priv., série 7, taux variable, perp.         | 859 390                         | 18 765 159    | 21 381 623      |
| La Banque Toronto-Dominion, priv., série 9, taux variable, perp.         | 399 786                         | 8 676 014     | 9 890 706       |
|  |                                 | 434 680 540   | 466 642 852     |
| <b>Énergie (24,49 %)</b>   |                                 |               |                 |
| AltaGas Ltd., priv., série A, taux variable, conv., perp.                | 623 325                         | 10 635 782    | 12 497 666      |
| AltaGas Ltd., priv., série B, taux variable, conv., perp.                | 36 281                          | 704 449       | 808 159         |
| AltaGas Ltd., priv., série G, taux variable, perp.                       | 397 728                         | 8 246 859     | 9 358 540       |
| Cenovus Energy Inc., priv., série 1, taux variable, perp.                | 122 667                         | 1 662 882     | 2 643 474       |
| Cenovus Energy Inc., priv., série 5, taux variable, perp.                | 342 792                         | 6 914 517     | 8 535 521       |
| Cenovus Energy Inc., priv., série 7, taux variable, perp.                | 539 924                         | 10 721 509    | 13 363 119      |
| Enbridge Inc., priv., série A, 5,50 %, perp.                             | 538                             | 12 857        | 12 476          |
| Enbridge Inc., priv., série B, taux variable, perp.                      | 414 179                         | 6 273 204     | 7 815 558       |
| Enbridge Inc., priv., série D, taux variable, perp.                      | 174 099                         | 3 016 013     | 3 340 960       |
| Enbridge Inc., priv., série F, taux variable, perp.                      | 60 598                          | 1 096 761     | 1 182 267       |
| Enbridge Inc., priv., série L, taux variable, perp.                      | 238                             | 6 558         | 7 715           |
| Enbridge Inc., priv., série P, taux variable, perp.                      | 208                             | 3 559         | 4 225           |
| Enbridge Inc., priv., série R, taux variable, perp.                      | 710 660                         | 12 191 732    | 15 065 992      |
| Enbridge Inc., priv., série 3, taux variable, perp.                      | 1 347 923                       | 22 315 141    | 25 610 537      |
| Enbridge Inc., priv., série 7, taux variable, perp.                      | 38                              | 679           | 781             |
| Enbridge Inc., priv., série 9, taux variable, perp.                      | 255 791                         | 4 407 106     | 5 223 252       |
| Enbridge Inc., priv., série 11, taux variable, perp.                     | 858 501                         | 14 949 066    | 16 860 960      |
| Enbridge Inc., priv., série 13, taux variable, perp.                     | 938 624                         | 14 723 159    | 18 040 353      |
| Enbridge Inc., priv., série 15, taux variable, perp.                     | 636 474                         | 9 938 887     | 12 252 125      |
| Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 1, taux variable, perp.     | 14 627                          | 304 440       | 339 931         |
| Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 3, taux variable, perp.     | 54 114                          | 1 135 535     | 1 178 603       |
| Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 5, taux variable, perp.     | 39 619                          | 727 177       | 964 326         |
| Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 7, taux variable, perp.     | 499 238                         | 9 881 332     | 11 152 977      |
| Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 9, taux variable, perp.     | 851 115                         | 18 073 750    | 21 065 096      |
| Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 15, taux variable, perp.    | 10 170                          | 215 516       | 231 571         |

**Tableau des placements** (suite)

Au 31 décembre 2024

| Titre   | Actions /<br>Valeur<br>nominale | Coût<br>moyen | Juste<br>valeur |
|---|---------------------------------|---------------|-----------------|
| Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 17, taux variable, perp.                                 | 267                             | 4 990         | 6 387           |
| Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 19, taux variable, perp.                                 | 367 927                         | 8 101 888     | 9 135 627       |
| Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 21, taux variable, perp.                                 | 10 141                          | 252 806       | 244 398         |
| Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 25, taux variable, perp.                                 | 2 441                           | 54 258        | 61 171          |
| Corporation TC Énergie, priv., série 1, taux variable, conv., perp.                                   | 197                             | 3 505         | 3 562           |
| Corporation TC Énergie, priv., série 3, taux variable, conv., perp.                                   | 400 577                         | 4 952 066     | 5 840 413       |
| Corporation TC Énergie, priv., série 5, taux variable, conv., perp.                                   | 823 874                         | 11 424 056    | 12 226 290      |
| Corporation TC Énergie, priv., série 7, taux variable, conv., perp.                                   | 492 209                         | 9 009 507     | 10 336 389      |
| Corporation TC Énergie, priv., série 9, taux variable, perp.  | 733 235                         | 13 152 299    | 14 114 774      |
| Corporation TC Énergie, priv., série 11, taux variable, perp.   | 772 833                         | 15 085 696    | 17 141 436      |
|   |                                 | 220 199 541   | 256 666 631     |
| <b>Services publics (13,17 %)</b>   |                                 |               |                 |
| Algonquin Power & Utilities Corp., priv., série A, taux variable, conv., perp.                        | 6 910                           | 153 600       | 157 686         |
| Algonquin Power & Utilities Corp., priv., série D, taux variable, perp.                               | 1 980                           | 41 484        | 47 857          |
| Brookfield Infrastructure Partners L.P., priv., cat. A, série 1, taux variable, perp.                 | 518 299                         | 10 409 424    | 12 516 921      |
| Brookfield Infrastructure Partners L.P., priv., cat. A, série 3, taux variable, perp.                 | 19 023                          | 422 514       | 480 141         |
| Brookfield Infrastructure Partners L.P., priv., cat. A, série 9, taux variable, perp.                 | 1 696                           | 32 087        | 40 789          |
| Brookfield Infrastructure Partners L.P., priv., cat. A, série 11*, taux variable, perp.               | 349                             | 7 376         | 8 173           |
| Brookfield Renewable Partners L.P., priv., cat. A, série 7, taux variable, perp.                      | 87 354                          | 1 893 312     | 2 201 321       |
| Brookfield Renewable Partners L.P., priv., cat. A, série 18, 5,50 %, perp.                            | 22 134                          | 400 168       | 442 680         |
| Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., priv., cat. A, série 1, taux variable, conv., perp. | 879 947                         | 15 769 860    | 18 918 860      |
| Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., priv., cat. A, série 2, taux variable, conv., perp. | 143 013                         | 2 698 257     | 3 034 736       |
| Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., priv., cat. A, série 3, taux variable, conv., perp. | 579 884                         | 11 370 707    | 13 453 309      |
| Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., priv., cat. A, série 6, 5,00 %, perp.               | 437 351                         | 9 247 272     | 8 462 742       |
| Canadian Utilities Ltd., priv., série Y, taux variable, perp.   | 390 790                         | 7 831 848     | 8 319 919       |
| Canadian Utilities Ltd., priv., série AA, 4,90 %, perp.   | 280 189                         | 6 386 766     | 6 004 450       |
| Canadian Utilities Ltd., priv., série BB, 4,90 %, perp.   | 234 607                         | 5 258 436     | 4 968 976       |
| Canadian Utilities Ltd., priv., série CC, 4,50 %, perp.   | 157 931                         | 3 546 085     | 3 092 289       |
| Canadian Utilities Ltd., priv., série DD, 4,50 %, perp.   | 553 675                         | 11 461 214    | 11 004 291      |
| Canadian Utilities Ltd., priv., série EE, 5,25 %, perp.   | 2 214                           | 53 019        | 49 505          |
| Canadian Utilities Ltd., priv., série FF, taux variable, perp.  | 61 586                          | 1 418 602     | 1 524 254       |
| Canadian Utilities Ltd., priv., série HH, 4,75 %, perp.   | 174 779                         | 3 299 493     | 3 513 058       |
| Capital Power Corp., priv., série 1, taux variable, conv., perp.                                      | 58 194                          | 796 151       | 1 003 846       |

**Tableau des placements** (suite)

Au 31 décembre 2024

| <b>Titre</b>   | <b>Actions /<br/>Valeur<br/>nominale</b> | <b>Coût<br/>moyen</b> | <b>Juste<br/>valeur</b> |
|--|--|-----------------------|-------------------------|
| Capital Power Corp., priv., série 3, taux variable, conv., perp. | 3 900                                    | 87 165                | 96 915                  |
| CU Inc., priv., série 1, 4,60 %, perp.                           | 254 329                                  | 5 386 614             | 4 847 511               |
| Emera Inc., priv., série A, taux variable, conv., perp.          | 283 012                                  | 4 425 618             | 4 768 752               |
| Emera Inc., priv., série C, taux variable, conv., perp.          | 169                                      | 3 441                 | 3 970                   |
| Emera Inc., priv., série F, taux variable, perp.                 | 175 039                                  | 3 438 840             | 3 749 335               |
| Emera Inc., priv., série J, taux variable, perp.                 | 168 810                                  | 3 310 797             | 3 838 739               |
| Emera Inc., priv., série L, 4,60 %, perp.                        | 182                                      | 4 515                 | 3 460                   |
| Fortis Inc., priv., série G, taux variable, perp.                | 212                                      | 4 083                 | 4 723                   |
| Fortis Inc., priv., série H, 4,25 %, perp.                       | 75 951                                   | 1 166 441             | 1 247 875               |
| Fortis Inc., priv., série K, taux variable, perp.                | 453                                      | 9 025                 | 9 454                   |
| Fortis Inc., priv., série M, taux variable, perp.                | 759 730                                  | 15 341 754            | 16 273 417              |
| TransAlta Corp., priv., série C, taux variable, conv., perp.     | 173 308                                  | 2 704 804             | 3 590 942               |
| TransAlta Corp., priv., série E, 5,00 %, perp.                   | 261                                      | 4 465                 | 6 141                   |
| TransAlta Corp., priv., série G, taux variable, perp.            | 14 495                                   | 267 509               | 344 256                 |
|  |  | <b>128 652 746</b>    | <b>138 031 293</b>      |
| <b>Services de communication (6,73 %)</b>                        |  |                       |                         |
| BCE Inc., priv., série R, taux variable, perp.                   | 397 520                                  | 6 795 431             | 6 233 114               |
| BCE Inc., priv., série Y, taux variable, perp.                   | 64 183                                   | 1 227 028             | 1 057 094               |
| BCE Inc., priv., série AA, taux variable, perp.                  | 442 230                                  | 7 503 719             | 7 354 285               |
| BCE Inc., priv., série AB, taux variable, perp.                  | 440                                      | 8 241                 | 7 273                   |
| BCE Inc., priv., série AC, taux variable, perp.                  | 106                                      | 1 960                 | 1 785                   |
| BCE Inc., priv., série AD, taux variable, perp.                  | 224 880                                  | 3 919 365             | 3 699 276               |
| BCE Inc., priv., série AE, taux variable, perp.                  | 14 253                                   | 257 098               | 235 174                 |
| BCE Inc., priv., série AF, taux variable, perp.                  | 405 133                                  | 6 910 619             | 6 741 413               |
| BCE Inc., priv., série AG, taux variable, perp.                  | 478 690                                  | 7 615 802             | 7 438 843               |
| BCE Inc., priv., série AI, taux variable, perp.                  | 937 332                                  | 14 832 258            | 14 528 646              |
| BCE Inc., priv., série AK, taux variable, conv., perp.           | 658 337                                  | 9 638 695             | 9 842 138               |
| BCE Inc., priv., série AL, taux variable, perp.                  | 4 000                                    | 68 000                | 61 020                  |
| BCE Inc., priv., série AM, taux variable, perp.                  | 837 746                                  | 12 918 321            | 13 269 897              |
|  |  | <b>71 696 537</b>     | <b>70 469 958</b>       |
| <b>Produits de consommation courante (0,00 %)</b>                |  |                       |                         |
| George Weston Limitée, priv., série IV, 5,20 %, perp.            | 228                                      | 5 550                 | 5 084                   |
| George Weston Limitée, priv., série V, 4,75 %, perp.             | 1 316                                    | 24 307                | 26 741                  |
|  |  | <b>29 857</b>         | <b>31 825</b>           |
| <b>TOTAL DES TITRES PRIVILÉGIÉS CANADIENS</b>                    |  | <b>855 259 221</b>    | <b>931 842 559</b>      |

**Tableau des placements** (suite)

Au 31 décembre 2024

| Titre   | Actions /<br>Valeur<br>nominale | Coût<br>moyen | Juste<br>valeur |
|---|---------------------------------|---------------|-----------------|
| <b>TITRES À REVENU FIXE CANADIENS (10,64 %)</b>   |                                 |               |                 |
| <b>Obligations de sociétés (10,64 %)</b>  |                                 |               |                 |
| Algonquin Power & Utilities Corp., remb. par ant., 5,25 %, 2082-01-18                                       | 8 196 000                       | 8 167 650     | 7 869 487       |
| AltaGas Ltd., taux variable, remb. par ant., 5,25 %, 2082-01-11   | 4 940 000                       | 4 940 000     | 4 779 850       |
| Banque de Montréal, taux variable, perp., 7,37 %, 2027-11-26  | 2 104 000                       | 2 130 035     | 2 225 590       |
| Banque de Montréal, taux variable, perp., 7,06 %, 2028-04-26  | 7 368 000                       | 7 368 000     | 7 768 591       |
| La Banque de Nouvelle-Écosse, série 1, taux variable, remb. par ant., 3,70 %, 2081-07-27                    | 6 475 000                       | 5 236 503     | 5 814 613       |
| Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, perp., 7,37 %, 2027-09-28                           | 4 850 000                       | 4 850 000     | 5 114 863       |
| Banque Canadienne Impériale de Commerce, série 57, taux variable, perp., 7,34 %, 2029-03-12                 | 6 397 000                       | 6 451 299     | 6 831 139       |
| Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 4,00 %, 2082-01-28                  | 200 000                         | 185 000       | 193 090         |
| Banque Canadienne de l'Ouest, série 1, taux variable, remb. par ant., 6,00 %, 2081-04-30                    | 1 730 000                       | 1 500 775     | 1 744 257       |
| Capital Power Corp., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 8,13 %, 2054-06-05            | 2 452 000                       | 2 452 000     | 2 712 518       |
| Capital Power Corp., série 3, taux variable, remb. par ant., 7,95 %, 2082-09-09                             | 1 435 000                       | 1 435 000     | 1 576 149       |
| Enbridge Inc., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 8,75 %, 2084-01-15                  | 860 000                         | 860 000       | 1 020 465       |
| Gibson Energy Inc., obligations convertibles, série 20-A, taux variable, remb. par ant., 5,25 %, 2080-12-22 | 3 584 000                       | 3 629 920     | 3 500 096       |
| Gibson Energy Inc., taux variable, remb. par ant., 8,70 %, 2083-07-12                                       | 799 000                         | 799 000       | 874 991         |
| Inter Pipeline Ltd., taux variable, remb. par ant., 6,75 %, 2054-12-12                                      | 2 748 000                       | 2 748 000     | 2 753 290       |
| Inter Pipeline Ltd., série 19-A, taux variable, remb. par ant., 6,88 %, 2079-03-26                          | 7 014 000                       | 7 069 593     | 7 200 545       |
| Keyera Corp., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 6,88 %, 2079-06-13                   | 1 425 000                       | 1 425 000     | 1 498 752       |
| Société Financière Manuvie, série 1, taux variable, remb. par ant., 3,38 %, 2081-06-19                      | 4 440 000                       | 3 174 600     | 4 056 349       |
| Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 4,05 %, 2081-08-15                               | 3 230 000                       | 2 476 725     | 3 116 765       |
| Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 7,50 %, 2082-11-16                               | 1 400 000                       | 1 400 000     | 1 482 974       |
| Banque Royale du Canada, série BT, taux variable, perp., 4,20 %, 2027-02-24                                 | 14 865 000                      | 14 598 288    | 13 399 519      |
| Banque Royale du Canada, taux variable, perp., 7,41 %, 2029-01-25   | 2 567 000                       | 2 567 000     | 2 757 792       |
| Banque Royale du Canada, taux variable, perp., 6,70 %, 2029-10-24   | 3 132 000                       | 3 138 264     | 3 270 084       |
| Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 3,65 %, 2081-11-24                                  | 2 575 000                       | 2 172 656     | 2 314 743       |

**Tableau des placements** (suite)

Au 31 décembre 2024

| Titre   | Actions /<br>Valeur<br>nominale | Coût<br>moyen         | Juste<br>valeur         |
|---|---------------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Financière Sun Life Inc., série 21-1, taux variable, remb. par ant., 3,60 %, 2081-06-30 | 1 135 000                       | 824 294               | 1 028 265               |
| La Banque Toronto-Dominion, série 27, taux variable, perp., 5,75 %, 2027-10-01          | 8 978 000                       | 8 395 721             | 8 973 960               |
| La Banque Toronto-Dominion, série 28, taux variable, perp., 7,23 %, 2027-10-01          | 2 077 000                       | 2 077 000             | 2 186 645               |
| La Banque Toronto-Dominion, série 1, taux variable, remb. par ant., 3,60 %, 2081-10-31  | 6 071 000                       | 5 076 289             | 5 454 291               |
|   |                                 | 107 148 612           | 111 519 673             |
| <b>TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE CANADIENS</b>   |                                 | <b>107 148 612</b>    | <b>111 519 673</b>      |
| Coûts de transaction  |                                 | (99 960)              |                         |
| <b>TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (99,55 %)</b>                                    |                                 | <b>962 307 873 \$</b> | <b>1 043 362 232 \$</b> |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (0,68 %)</b>                                 |                                 |                       | 7 154 272               |
| <b>Autres actifs, moins les passifs (-0,23 %)</b>                                       |                                 |                       | (2 392 508)             |
| <b>ACTIF NET (100,00 %)</b>   |                                 |                       | <b>1 048 123 996 \$</b> |

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

## Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

### 1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Global X Actif actions privilégiées (auparavant, FNB Horizons Actif actions privilégiées) (« HPR » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie, qui a commencé ses activités le 22 novembre 2010. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Global X Investments Canada Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HPR. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HPR est de procurer un revenu de dividendes et de préserver le capital en investissant principalement dans des actions privilégiées (y compris des titres convertibles en actions privilégiées) de sociétés canadiennes. HPR peut également investir dans des actions privilégiées de sociétés situées aux États-Unis, des titres de créance (y compris des billets avec remboursement de capital à recours limité (les « billets RCRL »), tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB) d'émetteurs canadiens et américains, d'autres titres générant un revenu, ainsi que des fonds inscrits en bourse, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

Global X Investments Canada Inc. est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB (« Global X », le « gestionnaire » ou le « gestionnaire de placements »). Le gestionnaire de placements est chargé de mettre en œuvre les stratégies de placement du FNB et de retenir les services de Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller ») en qualité de sous-conseiller du FNB.

### 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

#### *i) Déclaration de conformité*

Les états financiers ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 14 mars 2025.

#### *ii) Base d'évaluation*

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

#### *iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation*

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

### 3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

#### a) Instruments financiers

##### i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 ») pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-après) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

##### ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières

**Notes afférentes aux états financiers** (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

**iii) Compensation**

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

**iv) Instruments spécifiques****Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

**Contrats de change à terme**

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ». La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

**Notes afférentes aux états financiers** (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

**Parts rachetables**

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

**b) Revenu de placement**

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme le profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, comme la variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés, et comme le revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

**c) Devises**

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de l'exercice. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

**d) Coût**

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

**e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part**

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part présentée aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts du FNB qui sont en circulation au cours de l'exercice de présentation de l'information financière.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

### f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation applicable. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière. Les ordres de souscription ou de rachat ne sont autorisés que pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

### g) Montants à recevoir (payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

### h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du FNB est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation que compte le FNB à la date d'évaluation.

### i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers et les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses, ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

### j) Modifications de méthodes comptables

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le FNB a adopté Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2). Bien que les modifications n'aient pas entraîné de changements de méthodes comptables en soi, elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables à fournir dans les états financiers.

Les modifications exigent la présentation d'informations « significatives » sur les méthodes comptables plutôt que la présentation d'informations sur les principales méthodes comptables. Les modifications fournissent également des directives quant à l'application du concept de caractère significatif aux informations à fournir sur les méthodes comptables, dans le but d'aider les entités à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables qui leur sont propres et qui aideront les utilisateurs à comprendre les autres informations dans les états financiers.

Conformément aux modifications, le gestionnaire a revu les méthodes comptables et a mis à jour, dans certains cas, les informations fournies à la note 3.

### k) Changements futurs aux méthodes comptables

Les modifications futures de l'IFRS 7 et l'IFRS 9 s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Les modifications portent sur le règlement des passifs financiers au moyen de systèmes de paiement électronique et sur l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers, y compris ceux présentant des caractéristiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Il y a des modifications additionnelles aux obligations d'information concernant les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles.

**Notes afférentes aux états financiers** (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

L'IFRS 18 remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Ce changement aura une incidence sur la structure des états du résultat global et des flux de trésorerie du FNB et entraînera la présentation d'informations supplémentaires.

Le FNB procède actuellement à l'évaluation de l'incidence sur les états financiers des normes modifiées et des nouvelles normes comptables.

**4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS**

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

**5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS**

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB, de même qu'une analyse, figurent ci-après.

**a) Risque de marché**

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant les rendements.

**i) Risque de change**

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Aux 31 décembre 2024 et 2023, le FNB n'avait pas d'exposition nette importante aux devises en raison de ses stratégies de couverture.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

### ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt, puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Le tableau suivant résume l'exposition du FNB au risque de taux d'intérêt, y compris les actifs du FNB classés selon la période à courir jusqu'à l'échéance :

| Placements       | Inférieur à 1 an         | De 1 an à 3 ans          | De 3 à 5 ans             | Supérieur à 5 ans        | Ne portant pas intérêt   | Total                    |
|------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Au               | (en milliers de dollars) |
| 31 décembre 2024 | 6 971                    | –                        | –                        | 112 934                  | 933 081                  | 1 052 986                |
| 31 décembre 2023 | 6 273                    | –                        | –                        | 90 287                   | 874 021                  | 970 581                  |

Au 31 décembre 2024, l'actif net du FNB exposé au risque de taux d'intérêt était de 100,5 % (100,5 % au 31 décembre 2023).

Au 31 décembre 2024, le montant par lequel l'actif net du FNB aurait augmenté ou diminué si les taux d'intérêt en vigueur sur le marché avaient augmenté ou diminué de 1 %, en présumant un déplacement parallèle de la courbe de rendement, toutes autres variables demeurant constantes par ailleurs, était de 53 071 131 \$ (42 899 673 \$ au 31 décembre 2023). La sensibilité du FNB aux taux d'intérêt a été déterminée en fonction de la durée pondérée des placements en portefeuille. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée.

### iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-après présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

| Indice comparatif                                   | 31 décembre 2024 | 31 décembre 2023 |
|---|------------------|------------------|
| Indice d'actions privilégiées S&P/TSX <sup>MC</sup> | 10 224 527 \$    | 9 432 958 \$     |

**Notes afférentes aux états financiers** (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

**b) Risque de crédit**

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

**Analyse de la qualité du crédit**

L'exposition du FNB au risque de crédit selon une notation désignée du portefeuille investi attribuée aux 31 décembre 2024 et 2023 était la suivante :

| Titres privilégiés canadiens par cote de crédit | Pourcentage de la valeur liquidative (%) |                  |
|---|--|------------------|
|   | 31 décembre 2024                         | 31 décembre 2023 |
| P-2 - Deuxième cote de solvabilité              | 63,3 %                                   | 54,2 %           |
| P-3 - Troisième cote de solvabilité             | 24,7 %                                   | 35,1 %           |
| P-4 - Quatrième cote de solvabilité             | 0,2 %                                    | –                |
| <b>Total</b>                                    | <b>88,2 %</b>                            | <b>89,3 %</b>    |

| Titres privilégiés américains par cote de crédit | Pourcentage de la valeur liquidative (%) |                  |
|--|--|------------------|
|  | 31 décembre 2024                         | 31 décembre 2023 |
| AAA  | 0,7 %                                    | 0,6 %            |
| A  | 0,1 %                                    | 0,1 %            |
| BBB  | 4,3 %                                    | 2,9 %            |
| B  | 7,1 %                                    | 7,6 %            |
| <b>Total</b>                                     | <b>12,2 %</b>                            | <b>11,2 %</b>    |

La notation désignée a été obtenue auprès de Standard & Poor's, de Moody's et (ou) de Dominion Bond Rating Service. Lorsque plus d'une cote de crédit a été attribuée à un même titre, la cote la plus basse a été retenue. Le risque de crédit est géré en traitant avec des contreparties que le FNB estime solvables et en surveillant régulièrement l'exposition aux risques. Au 31 décembre 2024, le risque maximal auquel le FNB était exposé eu égard à un émetteur correspondait à 10,2 % (9,5 % au 31 décembre 2023) de son actif net.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

### c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire de placements en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB sont exigibles dans les 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

### 6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui sont évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur aux 31 décembre 2024 et 2023 :

|  | 31 décembre 2024   |                    |               | 31 décembre 2023   |                   |               |
|--|--------------------|--------------------|---------------|--------------------|-------------------|---------------|
|  | Niveau 1 (\$)      | Niveau 2 (\$)      | Niveau 3 (\$) | Niveau 1 (\$)      | Niveau 2 (\$)     | Niveau 3 (\$) |
| <b>Actifs financiers</b>                         |                    |                    |               |                    |                   |               |
| Obligations                                      | –                  | 111 519 673        | –             | –                  | 89 052 112        | –             |
| Actions  | 931 842 559        | –                  | –             | 872 012 766        | –                 | –             |
| Contrats de change à terme                       | –                  | –                  | –             | –                  | 11 780            | –             |
| <b>Total des actifs financiers</b>               | <b>931 842 559</b> | <b>111 519 673</b> | <b>–</b>      | <b>872 012 766</b> | <b>89 063 892</b> | <b>–</b>      |
| <b>Total des passifs financiers</b>              | <b>–</b>           | <b>–</b>           | <b>–</b>      | <b>–</b>           | <b>–</b>          | <b>–</b>      |
| <b>Actifs et passifs financiers, montant net</b> | <b>931 842 559</b> | <b>111 519 673</b> | <b>–</b>      | <b>872 012 766</b> | <b>89 063 892</b> | <b>–</b>      |

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours des exercices présentés. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

### 7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de l'exercice est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

| Au               | Titres prêtés | Garanties reçues |
|------------------|---------------|------------------|
| 31 décembre 2024 | 9 624 628 \$  | 10 127 875 \$    |
| 31 décembre 2023 | 9 790 080 \$  | 10 396 995 \$    |

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Le tableau ci-après présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

| Pour les exercices clos les                           | 31 décembre 2024 | Pourcentage du revenu brut | 31 décembre 2023 | Pourcentage du revenu brut |
|---|------------------|----------------------------|------------------|----------------------------|
| Revenu brut tiré du prêt de titres                    | 117 214 \$       |                            | 89 744 \$        |                            |
| Retenues fiscales                                     | (820)            | 0,70 %                     | (12 062)         | 13,44 %                    |
| Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :      |                  |                            |                  |                            |
| Banque Canadienne Impériale de Commerce               | (46 539)         | 39,70 %                    | (31 066)         | 34,62 %                    |
| <b>Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB</b> | <b>69 855 \$</b> | <b>59,60 %</b>             | <b>46 616 \$</b> | <b>51,94 %</b>             |

### 8. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts de cette catégorie du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. Le risque de liquidité du FNB attribuable aux parts rachetables est décrit à la note 5.

Pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque jour ouvrable à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Le FNB doit distribuer tout bénéfice net et tout gain en capital qu'il a réalisé au cours de la période. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et ces distributions sont soit versées en trésorerie, soit réinvesties par les porteurs de parts dans des parts additionnelles du FNB. Les gains en capital réalisés nets, le cas échéant, sont habituellement distribués aux porteurs de parts en décembre de chaque année. Les distributions annuelles des gains en capital ne sont pas versées en trésorerie, mais sont plutôt réinvesties et comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions ou du réinvestissement des distributions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

| Exercice | Parts en circulation à l'ouverture | Parts émises | Parts rachetées | Parts en circulation à la clôture | Nombre moyen de parts en circulation |
|----------|------------------------------------|--------------|-----------------|-----------------------------------|--------------------------------------|
| 2024     | 126 847 913                        | 4 248 433    | (18 650 000)    | 112 446 346                       | 120 071 553                          |
| 2023     | 147 593 415                        | 10 579 498   | (31 325 000)    | 126 847 913                       | 137 587 766                          |

## 9. CHARGES

### Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,55 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

### Autres charges

À moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les droits de licence relatifs à un indice (le cas échéant), les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, les retenues fiscales ainsi que les honoraires payables à des fournisseurs de services dans le cadre de questions de conformité réglementaire et de fiscalité dans les territoires étrangers.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

## 10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 sont les suivants :

| Exercice clos le | Commissions de courtage payées | Rabais de courtage sur titres gérés | Montants payés à des parties liées |
|------------------|--------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|
| 31 décembre 2024 | 149 492 \$                     | 15 162 \$                           | néant \$                           |
| 31 décembre 2023 | 163 363 \$                     | 17 665 \$                           | néant \$                           |

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB aux 31 décembre 2024 et 2023 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

### 11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

### 12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2024, le FNB disposait de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

| Pertes en capital | Pertes autres qu'en capital | Année d'expiration des pertes autres qu'en capital |
|-------------------|-----------------------------|--|
| 122 505 779 \$    | –                           | –  |

### 13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Le tableau ci-après présente les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait au 31 décembre 2023. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés. Au 31 décembre 2024, le FNB n'avait pas d'instruments financiers admissibles à une compensation.

| Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2023 | Montants compensés (\$) |                                  |               | Montants non compensés (\$) |                               | Incidence nette (\$) |
|--|-------------------------|----------------------------------|---------------|-----------------------------|-------------------------------|----------------------|
|  | Actifs (passifs) bruts  | Actifs (passifs) bruts compensés | Montants nets | Instruments financiers      | Trésorerie donnée en garantie |                      |
| Actifs dérivés                                   | 11 780                  | –                                | 11 780        | –                           | –                             | 11 780               |
| Passifs dérivés                                  | –                       | –                                | –             | –                           | –                             | –                    |

**Notes afférentes aux états financiers** (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

**14. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES**

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sont classés comme filiales ou entités associées, respectivement. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers. Le FNB ne fournit pas un soutien financier à ses filiales ou entités structurées non consolidées et il n'a pas l'intention de fournir un tel soutien financier ou autre soutien que ce soit.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Aux 31 décembre 2024 et 2023, le FNB n'avait pas d'exposition à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

—  
GLOBAL X INVESTMENTS CANADA INC.  
55, AVENUE UNIVERSITY, BUREAU 800 |  
TORONTO, ON M5J 2H7

—  
1-866-641-5739 OU  
416-933-5745  
INFO@GLOBALX.CA

**GLOBAL X**  
par Mirae Asset